

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 26 novembre 2019

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Christine LATRAGNA – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

Absents :

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Marie-Laure CHEVALLIER

Franck EGARD donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Claire PRESCHOUX donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Christophe GERBELOT, excusé

Patrick NICOLLET, excusé

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, calculée sur la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années (2016, 2017, 2018), est soumise en conseil municipal.

Le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fait apparaître une indemnité brute de 642.42 € et 581.21 € nette, après précompte de la CSG et du RDS.

Par 13 voix pour l'attribution à 50% du montant de l'indemnité brute proposée (**Bernadette Bugnet, Marie-Laure Chevallier, Isabelle Geindre, Claire Preschoux, Pierre-Louis Besson, Mathias Leblois, Julien Routin, Bruno Stellian, Isabelle Daille-Jacquetin, Franck Egard, Alexandre Garin, Julien Bourgeois, Christine Latragna**), 7 voix pour l'attribution à 100% (**Brigitte Bochaton, Séverine Suchère, Catherine Faivre, Antoine Fatiga, Régis Vion, Olivier Marmet, Berthe-Ange Laudet**) et 4 voix contre (**Laurence Francart, Charlotte Monel, Monique Hervé, Alain Poncet**), le Conseil Municipal approuve l'indemnité de conseil 2019 allouée au comptable du Trésor à 50% du montant proposé.

2. Vote des tarifs 2020 : location des salles communales, concessions cimetièrre, droits de voirie

Charlotte Monel rappelle que la commission vie associative et culturelle s'est réunie le 2 octobre dernier concernant les tarifs pour 2020 et propose de ne pas les augmenter cette année.

Charlotte Monel informe les conseillers municipaux des recettes :

- salle George Sand : 709 €
- la Jacobelle : 14 910 €
- caveaux : 4 580 €
- droits de voirie : 1 650 €
- photocopies : 350 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs 2020 : location des salles communales, concessions cimetièrre et droits de voirie identiques à ceux de l'année 2019.

3. Modification du contrat groupe « assurance statutaire »

Bruno Stellian précise qu'afin de garantir l'équilibre financier du contrat d'assurance groupe et après 3 années de stabilité des taux, une augmentation de la cotisation pour les agents CNRACL est prévue à compter du 1^{er} janvier 2020 en raison de la dégradation du rapport sinistres/primes. Toutefois, cette hausse de cotisation de 25% équivaut à 6% d'augmentation sur la durée totale du contrat (4 ans). Ce taux de cotisation demeure très compétitif compte-tenu des taux très attractifs obtenus en 2016 par le Centre de Gestion dans le cadre d'appel d'offres.

Pour rappel, la commune est actuellement à 4.27% pour la couverture de tous les risques statutaires des agents CNRACL avec une franchise de 10 jours sur les arrêts maladie ordinaire. La solution préconisée par notre conseiller en assurance et qui permettrait de contenir l'augmentation du poste assurance est de passer à 4.94% pour la couverture de tous les risques statutaires avec une franchise de 20 jours sur les arrêts maladie ordinaire.

Il est à noter que la contribution financière annuelle versée par la commune au Centre de Gestion dans le cadre de ce service sera réduite de plus de la moitié (passant ainsi de 2.5% à 1% pour l'année 2020) afin de limiter l'impact de l'augmentation des taux sur le budget.

Bruno Stellian complète ses propos en annonçant les comptes définitifs relatifs au déficit du contrat groupe porté à la connaissance du Centre de gestion de la Savoie le 4 septembre 2019 et qui ont été examinés par un cabinet indépendant qui a confirmé le déséquilibre du contrat :

Année	Primes nettes perçues par l'assureur (hors frais de gestion)	Dépenses engagées par l'assureur au titre des sinistres connus (dont provisions)	Résultat net	Sinistres/Primes par franchise
2017	742 276 €	783 516 €	- 41 240 €	106 %
2018	1 333 436 €	2 016 396 €	- 682 960 €	151 %
TOTAL du déficit			- 724 200 €	

Pour rappel, pour les agents CNRACL, la commune a payé :

- en 2017 : 25 026.26 €
- en 2018 : 25 495.79 €
- en 2019 : 25 026.26 € * nous attendons l'ajustement qui arrivera en début d'année 2020
- en 2020 : selon nos estimations, le montant devrait se situer entre 30 000 et 32 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques exposées en séances (taux de 4.94% pour la couverture de tous les risques statutaires des agents CNRACL avec une franchise de 20 jours sur les arrêts maladie ordinaire) ;
- autorise Madame le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020 ;
- approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Centre de gestion de la Savoie.

4. Allocation fournitures scolaires 2019/2020

Isabelle Geindre précise que comme chaque année, il convient de fixer l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire. La commission vie scolaire, réunie le 12 novembre dernier, propose de ne pas augmenter le montant par élève de 44€, ce montant étant suffisant selon le retour des enseignants.

Pour mémoire, l'école maternelle compte 78 élèves et l'école élémentaire 131, soit 209 élèves x 44 € = 9 196 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de l'allocation fourniture scolaire de 44 € par élève pour l'année 2019/2020, soit un total de 9 196 €.

5. Demandes de dotation globalisée écoles maternelle et élémentaire

Isabelle Geindre annonce que la demande de l'école maternelle s'élève à 4 610 € pour 78 élèves contre 4 460 € en 2018/2019 pour 68 élèves : elle concerne essentiellement le prix des transports pour les sorties à la patinoire, un projet lecture et des spectacles. Le projet patinoire est transformé en sortie piscine suite à un dysfonctionnement de la structure lors de l'inscription. Le bus de la sortie ski sera mutualisé avec l'école élémentaire.

La demande de l'école élémentaire s'élève quant à elle à 7 131 € pour 131 élèves contre 8 534 € pour 141 élèves en 2018/2019 : elle est composée de sorties patinoire (2 classes), piscine (4 classes) et ski de fond (2 classes) et d'un projet musique.

Le montant pour l'école élémentaire est inférieur à celui de l'an dernier compte-tenu de la baisse du nombre d'enfants. Les demandes pour 3 classes de découverte seront portées à la connaissance du conseil municipal prochainement.

Quant à la demande de subvention pour les rencontres USEP, elle reste de 1000 € comme ces dernières années (l'école est engagée sur Indiana Mômes, Boules, cross, trappeur et les Robinsons de Buisson Rond).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les demandes de dotation globalisée des écoles maternelle et élémentaire, comme présentées en séance.

6. Convention Grand Chambéry/Jacob-Bellecombette pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

Brigitte Bochaton rappelle que la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été restituée par l'agglomération aux communes depuis le 01/01/2019, comme le veut la loi. Afin de garantir un niveau de DECI de qualité et d'assurer la cohérence et la maîtrise nécessaires de l'ensemble des actions réalisées sur les réseaux d'eau, Grand

Chambéry propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des Points d'Eau d'Incendie (PEI). A noter : la commune possède 49 poteaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier exclusivement à Grand Chambéry la gestion et l'exploitation des PEI de la commune, conformément aux missions devant être réalisées par le service public de DECI et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention associée.

7. Rapports d'activités 2018 Grand Chambéry

Brigitte Bochaton précise que comme chaque année et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de communiquer au Conseil Municipal le rapport d'activités 2018 de Grand Chambéry dont ils ont été destinataires au préalable.

Arrivée de **Laurent Tochon** à 19h20.

Antoine Fatiga rappelle que Grand Chambéry prend de plus en plus de compétences (aménagement du territoire, eau, assainissement, déchets, transport...) mais qu'il n'y a pas de débat en conseil municipal. Cette partie de démocratie fait défaut. Il en est de même à l'agglomération. Par exemple, la commission voirie ne s'est pas réunie en 2019.

Bernadette Bugnet trouve que le conseil d'exploitation de l'eau est la seule commission où les élus se sentent utiles, où ils ont un pouvoir de décision (tarifs, moins d'impayés).

8. Questions diverses

Brigitte Bochaton annonce :

- le bilan 2014-2018 valant bilan 2018 du PLH 2014-2019 de Grand Chambéry témoigne d'une année dynamique avec le lancement de nouvelles actions. Ce document est à disposition de tous au siège de Grand Chambéry, à la Préfecture et dans les communes membres.

Antoine Fatiga annonce que le 17/12 aura lieu la prochaine réunion de la commission transport. Un débat aura lieu sur la gratuité des transports à la mairie de Chambéry.

Brigitte Bochaton complète en annonçant le conseil communautaire du 18/12 sur l'approbation du PLUi HD, le Plan Climat et le budget.

- Elections municipales : mise en place d'un troisième bureau afin d'homogénéiser le nombre de votants par bureau. Vote des conseillers municipaux pour deux plages horaires à la majorité : 8h-13h et 13h-18h + dépouillement, soit un besoin de 18 personnes.

- Notification arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Grand Chambéry à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 : affichage réalisé. Pour information, 82 membres au total dont deux délégués pour Jacob-Bellecombette.
- Linky : nous recevons beaucoup de courriers d'habitants qui refusent la pose du compteur Linky, tout comme le compteur gaz Gazpar : la plupart sont adressés à Enedis ou GRDF avec copie au Maire. Pas de réponse individuelle, c'est aux opérateurs de répondre, sachant qu'ils nous ont indiqués qu'ils ne « forçaient » plus le passage dans les propriétés privées mais ceux qui gardent les anciens compteurs devront payer les réparations en cas de panne.
A suivre.

Dates à retenir

- **Vœux du Maire à la population : le 10 janvier à 19h à La Jacobelle**
- **Conseil municipal à 19h : 14 janvier pour le DOB**
- **Vœux au personnel : le 16 janvier à 18h30 salle des mariages**
- **Conseil municipal à 19h : 18 février pour le BP**

Bernadette Bugnet demande des renseignements sur les guirlandes de Noël vers le giratoire de l'Université.

Marie-Laure Chevallier répond que l'installation est en cours, ce seront toutes les mêmes, en snowfall, allumage prévu le 1^{er}/12. La commune est la seule sur l'agglomération à avoir cette technologie. Elles ne sont pas très volumineuses mais très sympas.

Monique Hervé : les chicanes, route de Bellecombette, semblent dangereuses (Ortolland, Pagni) ça ne croise pas et difficile de voir ce qui arrive en face même en allant doucement. Elle se questionne sur l'intérêt des chicanes.

Alain Poncet répond que ces tests ont été mis en place suite à une demande des riverains de la Route de Bellecombette : 25 personnes étaient présentes à la réunion de concertation : plutôt que d'investir, dans un premier temps des essais sont faits : ce n'est qu'une concertation ...en janvier, une nouvelle réunion est prévue pour débriefer et réfléchir. La vitesse a été testée par radar. A noter que les bus vont vite sur cette partie.

Berthe-Ange Laudet propose de mettre un vrai radar.

Brigitte Bochaton rappelle que pour les habitants, la question de la vitesse est essentielle : à suivre après les tests et au vu des éléments de retour et de comptage. Le radar pédagogique a un impact, il fait ralentir, mais pour un « vrai » radar, cela relève de la Police Nationale qui n'en mettra pas sur cette voirie.

Berthe-Ange Laudet demande des nouvelles de la boum des enfants : elle s'était portée volontaire et n'a jamais eu de retour.

Brigitte Bochaton répond qu'elle a été annulée faute de volontaires, les parents ont été prévenus mais elle apprend ce soir que les bénévoles ne l'ont pas été, c'est dommage car

certaines ont bloqué leur soirée, ce sera revu en interne. La boum a été annulée car la sécurité des enfants passe avant tout.

Marie-Laure Chevallier annonce que la récolte du miel a eu lieu, avec une petite baisse du nombre de pots. La précédente récolte a été donnée aux nouveaux habitants, aux bénévoles...

Charlotte Monel :

- remerciements à **Mathias Leblois** pour la course d'orientation, très bien organisée, bonne ambiance
- spectacles de Tam-Tam : un sur le cinéma, un sur la chanson : 5 jacobins présents, ce sont beaucoup les extérieurs qui se déplacent. **Charlotte Monel** est en colère car cela a un prix, de l'investissement et il est dommage que les élus ne se sentent pas concernés
- repas des séniors le 4/12 + distribution des colis : on compte sur les élus (livraison du 16 au 22/12)

Isabelle Geindre rappelle la grève du 5/12 : tous les enseignants de l'école élémentaire sont en grève donc le service minimum d'accueil sera mis en place. Inscription obligatoire des enfants pour savoir le nombre d'encadrants nécessaires. Elle souligne que l'État oblige les communes à mettre en œuvre le SMA mais n'a toujours pas payé sa contribution financière en compensation sur les 4 dernières grèves. Plusieurs courriers ont déjà été envoyés.

Olivier Marmet et **Monique Hervé** ont des retours positifs sur la végétalisation du cimetière.

Antoine Fatiga renouvelle sa demande de miroir sur la route de la Grobelle à la sortie de sa propriété et demande des nouvelles du Domaine Mancini.

Brigitte Bochaton répond que les plaintes ont été retirées au tribunal administratif, les négociations ayant été positives. Quant au miroir, nous ferons le nécessaire.

Julien Bourgois demande à se faire réexpliquer le rapport n°3.

Bruno Stellan reprend le rapport.

Julien Routin demande à quoi sert la barrière au-dessus du rond-point des Dumoulin vers le panneau d'affichage.

Alain Poncet répond que c'est pour une question de sécurité : il y a un gros dénivelé avec la cunette.

Brigitte Bochaton rappelle l'invitation pour la pose de la 1^{ère} pierre sur la dernière tranche de la ZAC ce vendredi.

Laurence Francart :

- l'éclairage sur les deux communes (Cognin et Jacob-Bellecombette), rue Ernest Grangeat n'est toujours pas remis en fonction : c'est dangereux
- la rue Edouard Pailleron au débouché Route de Saint Cassin est dangereuse, il faut faire quelque chose : sens unique ou autre.

Brigitte Bochaton répond que le panneau de signalisation indiquant la priorité à droite se voit puisque c'est un triflash. Il faut aussi penser aux commerçants. Lors de la présentation des tranches d'aménagement du bas de Jacob, la solution du sens unique a été discutée et les commerçants étaient contre : à revoir lors de la prochaine tranche de travaux.

- quid de Citiz voiture en autopartage vers la pharmacie ou l'université

Isabelle Geindre répond qu'à l'époque de la réflexion avec l'université ce n'était pas rentable mais la commune peut se renseigner à nouveau

- poubelles doubles de la gare de Chambéry : système ingénieux et joli. La commune se renseignera sur le mode de fonctionnement.

Après ce tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.